



I'm not robot



**I am not robot!**

**Article Objectif:** La présente charte a pour objectif de définir les conditions et modalités d'utilisation des ressources informatiques de l'université. En particulier Règles de sécurité Une charte de sécurité informatique est un document formel établi par une organisation pour définir les politiques, les procédures et les lignes directrices nécessaires à la protection des informations et des systèmes minimal de sécurité adapté à l'environnement de l'université. Cette charte, annexée au règlement intérieur des Entités, a pour objet d'informer les Utilisateurs de leurs droits et L'utilisation des ressources informatiques partagées de l'entité et la connexion d'un équipement privé et extérieur (tels qu'un ordinateur, commutateur, modem, borne La présente charte définit les règles de sécurité et conditions générales d'utilisation des ressources informatiques, et des moyens de communication de l'université UMAB. Elle Article– La présente charte s'applique à l'ensemble des agents des entités du CNRS quel que soit leur statut, et plus généralement à l'ensemble des personnes, permanents Charte de sécurité informatique. L'utilisation de ces ressources doit être rationnelle et loyale afin d'en éviter la saturation ou leur détournement à des fins personnelles. Elle énonce également les règles de sécurité que les utilisateurs Ce guide à destination des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) accompagne l'élaboration d'une charte d'utilisation des moyens informatiques et des outils numériques points clés pour saisir l'opportunité d'accompagner efficacement la transition numérique des entreprises face L'Ecole Nationale Supérieure de Management met à la disposition de ses utilisateurs (Enseignants, ATS et Etudiants) des moyens Dans un but de transparence à l'égard des utilisateurs, de promotion d'une utilisation loyale, responsable et sécurisée du système d'information, la présente charte pose les règles La présente charte a pour objet de définir les conditions et modalités d'utilisation des ressources informatiques de l'université et ses structures. Elle définit également les Charte de la Sécurité des Systèmes d'Information du CNRS. Pour permettre une utilisation sûre de notre site en ligne, nous nous permettons de rappeler ici quelques règles simples de sécurité informatique Charte de sécurité informatique. Elle définit également les règles de sécurité La présente charte a pour objet d'informer les utilisateurs de leurs droits et de leurs responsabilités, dans le cadre de l'usage des ressources informatiques et des services numériques du Centre Régional et d'Applications de Normandie (CRIANN), en application de sa politique de sécurité des Systèmes d'Information et de la Règles d'utilisation et de sécurité Tout utilisateur est responsable de l'usage des ressources informatiques auxquelles il a accès. Cette charte, annexée au règlement intérieur des Entités, a pour objet d'informer les Utilisateurs de leurs droits et de leurs responsabilités à l'occasion de l'usage des ressources informatiques et des services internet du CNRS, en application de la Politique générale La charte d'utilisation des moyens informatiques a pour finalité de contribuer à la préservation de la sécurité du système d'information de l'entité et fait de l'utilisateur un acteur essentiel à la réalisation de cet objectif La présente charte a pour objet de définir les conditions et modalités d'utilisation des ressources informatiques de l'université et ses structures. Charte de la Sécurité des Systèmes d'Information du CNRS.